LA COMMANDERIE ET LE PRIEURÉ

DE

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM A AIX-EN-PROVENCE DE LA FIN DU XII° SIÈCLE A 4792

PAR

FERRÉOL DE FERRY

AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Notes sur le Grand-Prieuré de Saint-Gilles, son organisation et l'état de ses commanderies, en particulier d'après les archives de Malte, les registres des visites et des chapitres provinciaux.

PREMIÈRE PARTIE

LA FORMATION
DE LA COMMANDERIE D'AIX

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES.

Les Hospitaliers s'installent à Aix non au début du xiie siècle, ni avant 1166, mais après 1180 et avant 1192. Saint-Jean-hors-les-Murs d'Aix est, dès le début, protégé par les derniers comtes de Provence de la maison de Barcelone. Alphonse II y est enseveli.

CHAPITRE II

LES ACCROISSEMENTS DE LA COMMANDERIE ET LES ORIGINES DU PRIEURÉ.

1º Donations et legs. — Le comte de Provence Raymond Bérenger IV, par son testament de 1238, y élit sépulture et donne la seigneurie de Vinon pour l'entretien d'un collège de chapelains hospitaliers qui constitueront un des très rares prieurés de l'Ordre. Le prieuré remonte à l'année 1241, que l'acte reçoit son application. Les donations des fidèles et souvent des excommuniés, que l'Hôpital accueille facilement dans son cimetière, enrichissent la commanderie. Conflit et règlement des rapports avec le Chapitre métropolitain, en 1234, par le grand prieur de Saint-Gilles, qui traite encore les actes importants concernant la commanderie. La construction d'une vaste église est entreprise dès ce moment. Charles d'Anjou la fera agrandir pour y ensevelir Béatrix, reine de Naples, en 1277, et non en 1272.

2º L'héritage des Templiers. — La coseigneurie de Saint-Paul-lès-Durance et les commanderies tem-

plières de Bayles et de Sainte-Catherine d'Aix avec leurs dépendances. Note sur l'histoire de ces commanderies et sur leur état en 1308.

- 3º Fondation de l'hôpital des Pauvres-Malades et réforme du prieuré d'Aix par le grand maître Hélion de Villeneuve (1330). Règlement de la communauté.
- 4º État de la commanderie pendant la première moitié du XIVe siècle.
- a) La communauté compte, en 1338, 2 chevaliers, 15 chapelains conventuels, 10 sergents d'armes, 8 donats nobles et 2 non nobles, plus 5 chapelains séculiers. Leur nourriture et leur « vestiaire » sont fixés d'après le rang de chacun. Il n'y a pas de bénéfice personnel.
- b) Le domaine et les dépendances ou membres. La commanderie est pour le commandeur une propriété surveillée, soumise au profit de l'Ordre à l'impôt de la « responsion ». Il est seigneur spirituel et temporel des châteaux de Vinon et Ginasservis (Var), sauf pour la justice de sang. C'est le plus souvent un sergent d'armes qui gère les maisons de campagne.

Plusieurs conventions sont directement discutées

par le commandeur et ses sujets.

c) L'exploitation est directe. Céréales, vignes et prés; peu d'élevage. Pour les récoltes et le sarclage surtout, un très nombreux personnel est engagé, non nourri. A l'inverse de nombreuses commanderies à cette époque, pas de corvée. Tableau de l'exploitation, salaire des ouvriers.

5º Conclusion. — Prospérité et bon ordre coïncidant en grande partie avec le très long gouvernement

de commandeurs éminents : Béranger Monachi, Raymond Rostaing et Isnard du Bar.

DEUXIÈME PARTIE XIVe ET XVe SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

LA FIN DU XIV^e SIÈCLE. RUINE DE LA COMMANDERIE.

La Provence et Aix, en particulier, sont fort éprouvés par la peste et les ravages de l'Archiprêtre, puis de Raymond de Turenne. L'hôpital des Pauvres est détruit, une partie des bâtiments abattus et des revenus perdus. La communauté ne compte plus de donats, plus de chevaliers, à part le commandeur, et un seul sergent. Elle se réduit à dix, puis à six chapelains. Le commandeur préfère le séjour de ses siefs de Vinon et Ginasservis.

CHAPITRE II

LE XV^e SIÈCLE. ESSAI DE RELÈVEMENT PAR L'INDIVIDUALISME.

Les propriétés de la commanderie se fragmentent, pour être données en bénéfice, moyennant une simple redevance, aux chapelains. Les chapelains, à leur tour, abandonnent une partie de ces biens en emphytéose perpétuelle, ce qui équivaut à une aliénation.

De même, le commandeur abandonne définitive-

ment ses domaines d'Aix au prieuré, qui devient, par là, une exception dans l'Ordre, qui ne fait pour lui « ni mise ni recette ».

Pareillement se généralise la fâcheuse coutume de

l'arrentement général de tous les revenus.

Enfin, le début du xvie siècle voit se dessiner un nouveau mouvement communal et le commandeur trouve plus avantageux de laisser racheter plusieurs droits seigneuriaux.

Il réside assez souvent et sa seigneurie est douce. Ses bailes ne s'occupent que de rendre la justice d'après les « criées » annuelles. La juridiction du commandeur valide certains de ses actes au moyen d'un « sceau dessiné ».

CHAPITRE III

LE XVI[®] SIÈCLE. ÉQUILIBRE. DIFFICULTÉS. ÉCHEC TOTAL.

Un certain équilibre semble avoir été obtenu, malgré les nombreuses absences des commandeurs, officiers de marine importants, qui se succèdent assez rapidement à la tête de Saint-Jean d'Aix. Les besoins de l'Ordre, chassé de Rhodes et assiégé à Malte, grandissent. Pour participer aux « subventions » exigées par le roi, le Grand Prieuré engage, en 1563, Mallemort, « membre » d'Aix. Le prieuré souffre du passage des troupes impériales. Enfin, ce sont les guerres civiles. Le prieuré d'Aix est occupé militairement comme les châteaux de Vinon et de Ginasservis. Vie communale pendant cette période. Commerçants municipaux, louages à forfait ou « candol ». Trafics des capitaines installés dans le pays. Abus : le prieuré est

confié à un servant d'armes, homme d'affaires, et saisi finalement par le commandeur. Malgré la présence continuelle de celui-ci, qui essaye de revenir à l'exploitation directe, la ruine est totale.

Bataille de Vinon. Le château du commandeur est rasé par ordonnance des États en 1596.

TROISIÈME PARTIE XVIº ET XVIIº SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

LE DÉSORDRE ET LA RÉORGANISATION.

Bien des droits ont été négligés au cours des troubles et les papiers perdus pour les revendiquer. De là, nombreux refus de passer nouvelles reconnaissances de la part des censitaires. A Aix, le prieur Anne de Nabérat, aumônier de la reine, historien de l'Ordre et visiteur des commanderies, obtient du pape la réforme du prieuré, qui sera pratiquement à la collation directe du Grand Maître, et s'attribue les insignes épiscopaux, le commandeur perdant tout droit de regard.

Commandeurs et prieurs s'ingénient, au cours des deux derniers siècles, à l'aide de procès sans nombre, à retrouver leurs droits perdus, même depuis le xvie siècle, mais le Grand Prieuré intensifie son contrôle. Les visites, fréquentes et complètes, comprendront une « ordonnance » très précise qu'il faut exécuter.

CHAPITRE II

LE COMMANDEUR ET SES SEIGNEURIES.

Le commandeur usurpe la justice du sang, qu'il n'a pas, d'ailleurs, l'occasion d'appliquer; il néglige sa seigneurie spirituelle. Le contrôle du Grand Prieuré se fait de plus en plus minutieux.

Vie municipale. — Le consulat a succédé au syndicat. Guerres, épidémies. Rapports avec le commandeur. Conflits au sujet des « terres gastes » et des « iscles » de la Durance et du Verdon.

Exploitation. — Redevances en blé. Arrentement en ferme générale. Grande prospérité à la fin du xviii siècle. Le revenu a presque doublé.

QUATRIÈME PARTIE LA RÉVOLUTION

L'ordre de Malte ne participe pas aux États généraux. Sa prudence vaudra à cet ordre, le plus féodal de tous, d'être aboli en France le dernier. La Chambre de Commerce de Marseille se prononce en faveur de son maintien. Suppression de l'Ordre en septembre 1792. Le dernier commandeur d'Aix, Louis-Charles Régis de Coriolis, chef d'escadre, réfugié chez ses anciens vassaux à Ginasservis, y mourra de vieillesse en 1797. Alphéran, le dernier prieur de Saint-Jean, s'engage dans l'armée d'Égypte.

CONCLUSION

La prospérité et le maintien des divers domaines, que l'Ordre a su conserver en état pendant 600 ans, sont le résultat d'une honne administration qui, spécialement par le système des visites et des « améliorissements », combine l'intérêt personnel des commandeurs avec l'intérêt général de l'Ordre et l'initiative particulière avec un contrôle minutieux.

APPENDICE I

LISTE DES COMMANDEURS, PRIEURS ET RELIGIEUX DE SAINT-JEAN D'AIX.

APPENDICE II

LA COMMANDERIE ET LE PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE CALISSANNE, PRÈS DE BERRE.

Donnée au xii^e siècle à l'Hôpital par les comtes des Baux, après avoir mené une vie autonome, elle est réunie, au début du xiv^e siècle, à la commanderie d'Aix. Attribuée en bénéfice à des chapelains, elle finit, au xvi^e siècle, par être abandonnée en emphytéose perpétuelle. Les cens en sel ou à la quote-part des fruits (tasque) qu'on y remarquait y cèdent la place aux cens en blé.

APPENDICE III

LA COMMANDERIE DE MALLEMORT DES ORIGINES A 1792.

Fondée avant 1206, elle est rattachée, au xv^e siècle, à la commanderie de Marseille, puis à celle d'Aix.

APPENDICE IV

État des commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles et brève histoire de chacune d'elles de 1338 à 1460, d'après des documents inédits.

APPENDICE V

Note sur les « sceaux dessinés » des juridictions seigneuriales en Provence du xiv^e au xvi^e siècle, particulièrement dans la viguerie de Barjols.

Curieux mode de validation au moyen d'armoiries particulières et toujours les mêmes (château, pont, croix) dessinées au bas des actes et distinctes des seings manuels des notaires. Il est employé dès le début du xive siècle par les tribunaux des Hospitaliers de Manosque, de Vinon et de Ginasservis, également par les cours royales d'Aulps et de Barjols et par toutes les juridictions seigneuriales de cette viguerie.

